

Mai- 2016

ANNIVERSAIRES

■ Le mois de mai est le mois par excellence des commémorations et anniversaires.

Il est un anniversaire qui colle parfaitement à l'actualité sociale : il y a 80 ans, le Front Populaire portait Léon Blum au pouvoir. Au-delà de l'événement politique, cela a généré un progrès social pour les salariés.

En effet, le 7 juin 1936, Léon Blum réunit patronat et syndicats qui concluent en quelques heures « les accords de Matignon », avancée sociale sans précédent : généralisation des conventions collectives, reconnaissance de la liberté syndicale, augmentation générale des salaires (de 7 à 15%), création des délégués ouvriers élus par le personnel, deux semaines de congés payés et semaine de 40 heures pour tous les salariés.

Avec le passage en force de la Loi Travail par l'utilisation du 49-3, le gouvernement actuel a sans doute voulu faire un pied-de-nez à l'histoire : M. Blum doit, en ces temps funestes de régression sociale, se retourner dans sa tombe.

■ Autre anniversaire, certainement beaucoup moins marquant sur l'actualité sociale mais qui revêt son importance en matière d'informations pour nos lectrices et lecteurs (du moins nous l'espérons).

La 1ère parution de ce bulletin date de mai 2015. La principale vocation de ce mensuel est de vous apporter une information précise et concise afin de vous fournir un éclairage sur l'actualité à la DGFIP ainsi qu'une actualité plus généraliste qui peut concerner les agents dans leur vie courante.

En espérant atteindre ce but mais sachant qu'en matière d'information objective l'exercice est souvent difficile, nous sommes à l'écoute pour toutes suggestions que vous pourriez émettre afin d'améliorer le contenu de ce mensuel.

Et en attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Avenir des missions à la DGFIP

■ Lors du CTR du 16 février dernier, la Direction générale avait présenté aux organisations syndicales 11 fiches de travail résumant les principales missions et les pistes de réflexion sur l'avenir des missions à la DGFIP

■ Pour **FO-DGFIP**, les pistes envisagées et déjà actées au travers des différents regroupements de structures et services, fusions, pôles de compétence, régionalisation, services facturiers (SFACT), back-office

et centres de contact (CDC), consistent à tenter de s'adapter au manque de moyens.

■ Ci-dessous un résumé des mesures envisagées et en cours pour la DGFIP :

Missions	Pistes de réflexion DGFIP
Gestion Publique de l'Etat	Dématérialisation/généralisation des SFACT
Collectivités locales	Back-office SPL/Développement SFACT locaux/Regroupement des trésoreries de gestion hospitalière
Contrôle fiscal/Lutte contre la fraude	Création d'une 3ème procédure entre CFE et CSP/Indicateurs axés sur la qualité et non la quantité
Impôts des particuliers	Dématérialisation des déclarations/Prélèvement à la source
Impôts des professionnels/Recouvrement forcé	Généralisation des téléprocédures/Réorganisation des SIE
Informatique	Concentration du développement sur quelques ESI/Fermetures des petites sites d'éditique
Juridique	Création de 31 pôles juridictionnels auprès des TA/Création de 2 pôles judiciaires (Paris et Aix)
Domaniale	Création de la Direction Immobilière de l'Etat (incluant France Domaine)
Publicité foncière et enregistrement	Regroupement sur 1 à 2 SPF par département/en matière cadastrale, 2 chantiers en cours: révision des valeurs locatives et la RPCU/Reprise de la fusion SIP-CDIF
Ressources Humaines	Développement d'un SIRH unique remplaçant AGORA/amélioration de la préliquidation de la paye/Création d'une dizaine de CSRH
Retraites de l'Etat	Comparer les coûts de gestion avec la CNRACL/projet de nouveau site internet/Mise en place de nouveaux services en ligne

■ **FO-DGFIP** considère que la dématérialisation, le tout numérique et les regroupements modifient profondément, sans être gage de qualité, la relation avec l'utilisateur et les interlocuteurs des collectivités locales. Par ces mesures, on ne pourra pas tout résoudre et cela remet profondément en cause le principe républicain des services publics.

■ Le diagnostic établi par la DG et les mesures envisagées et en cours de réalisation, sont en opposition avec notre conception de nos missions de service public. Notre syndicat, **FO-DGFIP** refuse ce type d'avenir.

■ Alors qu'un nouveau comité technique de réseau reprogrammé s'est tenu le 27 mai dernier (à la suite de celui qui n'a pu se tenir le 19 mai faute de quorum), certainement dans un souci communication et de transparence, notre Directeur général n'a pu résisté à publier sur Ulysse le 19 mai « *Les lignes directrices de la DGFIP* ». Ce communiqué résume la philosophie qui conduit à la mise en application des mesures évoquées ci-dessus : c'est inéluctable et il faut se résigner et accepter la refonte totale de nos méthodes de fonctionnement au risque de mettre en péril l'avenir de nos missions

■ Ce qui étaient des pistes de réflexion lors du CTR du 16 février sont devenues des lignes directrices Cette diffusion s'est faite au mépris du dialogue social.

Vous retrouverez l'intégralité de cet article dans le Syndicaliste du 1^{er} trimestre 2016

Vous trouverez également le compte rendu du GT du 27 mai sur : http://www.fo-dgfip.fr/infothema_detail.php?cat=E&infoid=2070

Personnels handicapés: Menaces sur le devenir des prestations

Un groupe de travail sur le handicap s'est tenu le 2 mai dernier sous la présidence de Mme Coralie Oudot, Sous directrice des ressources humaines, déléguée ministérielle au handicap.

En préambule, **FO Finances** a souligné que la première cause des appels auprès de la cellule de lutte contre les discriminations relevait de problèmes liés au handicap.

■ Le FIPHP (Fonds Interministériel des Personnels Handicapés de la Fonction Publique) dans le cadre d'une convention pour la période 2014-2016 signée avec Bercy devait initialement allouer une aide de 10 M d'€. Mais pour des raisons budgétaires de réduction de la dépense publique, cette aide a été amputée de 2 Md'€ par le FIPHP et a pour conséquence directe une baisse de 30 % des crédits accordés au titre d'aides aux agents et d'aménagements de poste de travail.

De plus, cette enveloppe budgétaire de 8 Md'€ a dû intégrer la somme de 900 000€ au titre de l'accueil des apprentis en situation de handicap. (pour mémoire la Fonction Publique, suite à la commande gouvernementale, a intégré 4000 apprentis en septembre 2015 et un prévisionnel de 6000 apprentis pour septembre 2016. En ce qui concerne la DGFIP, en 2015, le recrutement est de 200 apprentis dont 27 en situation d' handicap).

Les dépenses prises en charge par le FIPHP s'élevaient pour 2014 à 2,69M d'€ et 2015 à 2,68M d'€

avec deux prestations en nette augmentation, à savoir le transport spécialisé et les prothèses auditives. Ce qui n'est pas surprenant lorsque l'on tient compte du niveau de prise en charge par la protection sociale.

Tous les éléments évoqués ci-dessus (dotation en baisse, prise en charge des apprentis) font dire à la sous-directrice que si cette situation perdurait, il faudrait envisager « un rabotage des prestations ».

Pour **FO Finances**, cette solution serait catastrophique pour les personnels frappés par l' handicap.

■ En matière de recrutement par la voie contractuelle des personnes en situation d' handicap au sein des MEF (ministères économiques et financiers), c'est la DGFIP qui est le plus gros recruteur.

DGFIP	Année	2013	2014	2015
	Recrutés	238	98	111
	Titularisés	211	93	

Si les MEF n'ont pas encore atteint le taux légal minimum de 6 % de recrutements de personnel handicapé, cela est dû en grande partie aux services centraux de Bercy qui affiche un taux de 1,6 % : beau contre exemple de la politique ambitieuse affichée.

■ Formation des managers et gestionnaires RH à la politique du handicap :

FO Finances a demandé que soit dispensée de manière générale à l'ensemble des chefs de service des directions de Bercy, la formation d'une journée axée sur 3 thèmes :

-appréhender le handicap en milieu professionnel

-créer les conditions d'une bonne intégration

-maintenir l'employabilité de l'agent en situation de handicap.

■ Dispositif d'accompagnement concernant les personnes en situation de handicap psychique, cognitif ou mental reconnu au sein des MEF : Il a été présenté aux OS par la coordinatrice du réseau des médecins de prévention.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne une définition du handicap : « *Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un*

trouble de santé invalidant »

Au travers de cette définition, il y a une reconnaissance de la situation de handicap liée aux troubles psychiques et cognitifs, handicap qui impacte la vie professionnelle de l'agent.

Les grands axes de ce dispositif sont :

- dans le cadre du volontariat, accompagnement de l'agent en partenariat avec le médecin traitant,
- Information de l'administration qui participera à cet accompagnement.

Les acteurs de ce dispositif :

le médecin de prévention est au cœur de ce dispositif puisqu'il assurera la coordination de tous les acteurs, à savoir l'agent concerné, le chef de service ou le DRH, le correspondant handicap local et national, le responsable de l'unité où travaille l'agent, la CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnels Handicapés) et le médecin traitant.

À propos du rôle du médecin de prévention, **FO Finances** a rappelé que le manque de plus en plus chronique de médecins de prévention va complexifier la mise en œuvre de ce dispositif.

La prise en charge de l'agent se fera en toute confidentialité en deux étapes :

- une évaluation des capacités professionnelles de la personne effectuée par un organisme extérieur agréé.

Cette démarche aura pour but d'élaborer un projet professionnel en adéquation avec les aspirations et les capacités de la personne.

Cette évaluation sera financée par le CRIPH.

- la seconde étape sera celle de l'accompagnement sous diverses formes : aménagement fonctionnel ou matériel du poste de travail, le tutorat, aides individuelles assurées par le CRIPH, soutien médico-psychologique et accompagnement sur le lieu de travail par un service spécialisé externe à l'employeur.

- Un bilan sur ce dispositif sera présenté lors d'un prochain GT.

- Pour **FO-DGFIP** sans préjuger de l'efficacité de ce dispositif, on peut espérer qu'il facilitera l'intégration de ces personnes. En effet, lors des CAPN de titularisation de ces collègues en situation de handicap psychique, nous constatons trop souvent la difficulté à faire reconnaître le bien fondé de leur titularisation face à l'administration.

Vous trouverez l'intégralité de cet article sur le site de FO Finances : <http://financesfo.fr/groupe-de-travail-personnels-handicapes-danger-sur-le-devenir-des-prestations/>

Nouveau gisement d'emplois !

- En 2012, le 1^{er} ministre avait fixé un plafond concernant le nombre d'assistants par cabinet ministériel et secrétariat d'État soit :

- 15 conseillers par ministre

- 10 conseillers par secrétaire d'État

Ce qui donne normalement, compte tenu de la composition actuelle du gouvernement avec 18

ministères et 20 secrétariats d'État, un effectif total maximum de **470** conseillers.

- Or selon les données officielles de Matignon, ce chiffre est largement dépassé puisque le nombre de conseillers actuels correspond à 593 contrats de travail (en comptant les temps partiels). Ce qui donne un taux de dépassement de **26 %**.

- Hormis le cabinet du 1^{er} ministre actuel qui est en tête du hit-parade du nombre de conseillers avec **59** collaborateurs, c'est ensuite Bercy qui s'avère être le plus « goinfre » en matière d'emplois de conseillers. Les ministères d'Emmanuel Macron, de Michel Sapin et le secrétariat d'État au Budget de Christian Eckert emploient **70** conseillers soit **75 %** de plus que la norme.

- On peut s'interroger sur le bien fondé de ce « dépassement de plafond d'emplois » alors que Bercy est le principal artisan de la réduction du déficit public avec une politique de coupes franches des effectifs dans les MEF (Ministères Économiques et Financiers).

- Ne serait-ce pas encore une illustration du vieil adage : « Faites ce que je dis mais pas ce que je fais »

- Source : *le Canard Enchaîné* du 11 mai 2016

Quelques chiffres

- Pour mémoire, le montant de la CSG prélevée sur les salaires est de **7,5 %** sur **98,25 %** du traitement brut.

- **460 Millions** d'€ est le montant record des redressements en 2015 pour travail dissimulé. Selon l'Acoss, organisme chargé de la centralisation des cotisations sociales collectées par les Urssaf ce chiffre est en hausse de 13 % en un an. Malgré une optimisation des procédures de contrôle, il est à craindre que l'extension des travailleurs détachés amplifie ce phénomène de fraude aux cotisations sociales.

- **88 %** des Français considère que l'évasion fiscale est nuisible pour l'économie selon un sondage dévoilé le 9 avril. Toutefois, **8** Français sur **10** avouent qu'ils pratiqueraient l'optimisation fiscale légale s'ils en avaient les moyens.

Les changements du mois

- À compter du 1^{er} avril, tous les actes liés à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sont intégralement remboursés par la Sécurité sociale.

- Plusieurs aides de l'Agefiph versées pour l'embauche d'un travailleur handicapé ont été revues à la baisse à compter du 1^{er} avril et notamment l'aide à l'insertion professionnelle (AIP)

■ La SNCF, dans l'optique d'améliorer sa gestion des taux de remplissage des trains a décidé, à compter du 1^{er} mai, de facturer les échanges et remboursement de billet.

Ainsi pour tout changement jusqu'à la veille du départ, il en coûtera pour l'usager la somme de **5€** et **15€** le jour du départ.

Pour les détenteurs d'une carte de réduction, seul un changement le jour même du départ leur sera facturé la somme de **5€**.

Pas de changement pour les détenteurs de billets « pro ».

■ La trêve hivernale des expulsions locatives a pris fin le 1^{er} avril.

COMMENT RENDRE LE CODE DU TRAVAIL "PLUS LISIBLE" ?



Les mots du mois: Réformisme et Réformateur

Définition du réformisme

Étymologie : du latin *reformare*, reconstituer, former à nouveau.

Le **réformisme** est une opinion, une tendance politique favorable à des **réformes légales et progressives**, excluant à la fois la **révolution** et le **conservatisme**.

Les réformistes sont partisans d'une transformation progressive des structures économiques et sociales de la société **capitaliste**, allant vers ce qu'ils considèrent comme davantage de **justice** sociale. Le réformisme diffère des mouvements révolutionnaires essentiellement par le choix des méthodes.

Le réformisme est apparu au XIX^e siècle, avec le développement du mouvement socialiste. L'homme politique allemand **Eduard Bernstein** (1850-1932) est convaincu qu'une série de réformes peut aboutir à l'**abolition** du capitalisme et à l'instauration du **socialisme** sans qu'une révolution soit nécessaire. En France, **Jean Jaurès** (1859-1914) et **Léon Blum** (1872-1950) sont considérés comme les principaux représentants du socialisme réformiste en France.

Le réformateur est celui qui organise, qui modifie profondément une institution, ses structures, qui apporte des changements importants dans l'ordre politique, social, économique; membre du parti réformateur. C'est un réformateur parlementaire, M. de Lanessan, qui, par ses décrets, imposa l'incohérence aux services du ministère et facilita la révolte dans les arsenaux. Concernant la définition du réformateur, toute ressemblance avec une organisation syndicale ou décideur politique relève d'une pure coïncidence.

Réunions

- Réunion du 28 juin :CAPL mouvement local agents C et recours évaluation agents C
- Réunion du 29 juin : CAPL mouvement local agents A et CAPL recours évaluation Inspecteurs
- Réunion du 30 juin :CAPL recours évaluation agents B
- Réunion du 7 juillet :CAPL mouvement local agents B

Planning des visites de la délégation CHS-CT:

- 20 juin 2016 : SIP Brest
- 27 juin 2016 : SIP Quimper et accueil

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE
AVEC FO L'INDEPENDANCE AU SERVICE
DE VOS DROITS**

FO DGFIP
la force syndicale

BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____

Quotité travail : _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au :
**Syndicat Force Ouvrière des Finances
Publiques**

Fait à _____ le _____